

**Commission :** Conseil de l'UE des ministres des sports

**Problématique :** Conseil de l'UE des ministres des sports : "Objectif JO de Bruxelles 2052, quelle coopération sportive européenne pour une candidature olympique de l'Union Européenne ?"

**Auteur :** Belgique

Étant un pays membre, fondateur et précurseur de l'Union Européenne depuis 1957 possédant trois langues officielles ( français, néerlandais et allemand) , utilisant comme monnaie l'Euro et faisant partie de l'espace Schengen. La Belgique dont Bruxelles se trouve être la capitale est une monarchie parlementaire fédérale dont le chef d'état et le roi et le chef du gouvernement est un personnage politique choisi par le roi. La Belgique a 11,75 million d'habitants aujourd'hui et possède un indice de développement humain de 0,937. Bruxelles abrite les principales institutions de l'Union Européenne: le siège permanent de la commission européenne; le parlement européen en alternance avec Strasbourg; le conseil de l'UE et le siège du comité économique et social européen (en plus du siège de l'OTAN). La Belgique a assuré 13 fois la présidence du conseil de l'UE.

Sa position géographique centrale en Europe et un grand réseau de métropoles commerciales (envers et la 2<sup>o</sup> port européen) font que , elle peut être très utile à la coopération sportive européenne en vue d'une candidature olympique de l'UE.

Le défis de la Belgique pour avoir des jeux éminemment européen, elle ne devra pas être exclu de son ambition "protéger, renforcer et prévoir" pour la compétitivité , l'état de droit et la transition écologique. Elle va devoir présenter ses concepts de Jeux en mettant l'accent sur la durabilité et l'héritage que le mouvement olympique laissera. La difficulté du fait que Bruxelles se trouve être la capitale de la Belgique, sera un problème majeur et un projet difficile car il doit être fédérateur des valeurs qui unissent les pays en tant qu'europpéen. Une candidature olympique de l'UE et une grande opportunité de faire briller par leurs exploits tous les athlètes européens. L'organisation demande un harmonisation de tous les pays membres de l'UE ou des règles doivent être misent en place pour uniformiser les sanctions disciplinaires, les contrôles scientifiques, les lois pour préserver la spécificité du sport, les divers facteurs d'inclusion sociale et d'épanouissement personnels et peut être même un tribunal du sport choisi comme un accord. En règle général, on devra supprimer tout type de discrimination dans les fédérations sportive, les clubs sportifs, les association et les collectivités territoriales européenne. Il faudra donc trouver des partenaires susceptibles de représenter l'ensemble de l'Europe au niveau sportif. Des échanges devront être établis entre les pays au niveau des professeurs, entraîneurs, médecins physique... Toutes ses règles susciterons des conflits d'interprétation et normes ainsi que des intérêts financiers.

La Belgique envisage la candidature olympique de Bruxelles comme une opportunité de renforcer les liens au sein de l'UE à travers le sport, en soulignant l'importance de la solidarité, de l'équité et de l'inclusion. En s'appuyant sur les valeurs européennes fondamentales et les précédents accords internationaux, comme le Traité de Lisbonne (13 Décembre 2007) qui souligne le rôle du sport dans la promotion de l'intégration sociale et l'égalité, la Belgique peut jouer un rôle de premier plan dans la formulation d'une vision commune pour ces Jeux Olympiques. Cette vision inclurait non seulement l'aspect compétitif des jeux, mais aussi leur potentiel à promouvoir la paix, l'amitié et la compréhension mutuelle parmi les jeunes de toute l'Europe. La Belgique pourrait défendre l'idée d'une Charte européenne pour le sport qui inclurait des engagements fermes sur l'égalité des sexes et des chances, la protection contre le dopage, et l'inclusion des personnes transgenres dans le sport. Cela inclurait des mécanismes de surveillance et de sanction pour garantir le respect de ces principes.

Au-delà des initiatives existantes pour promouvoir l'accès au sport pour tous et combattre le dopage, la Belgique pourrait proposer des mesures innovantes pour renforcer la coopération sportive européenne. Par exemple, la mise en place d'un programme d'échange entre jeunes athlètes de différents pays membres de l'UE, afin de partager des compétences, des expériences et des pratiques d'entraînement, pourrait enrichir la préparation des futurs olympiens. La Belgique pourrait également prendre l'initiative de rédiger une Charte européenne pour le sport, établissant des normes communes pour la gouvernance, l'éthique sportive, et les politiques d'inclusion, offrant ainsi un cadre pour une coopération renforcée.

La position de la Belgique sur la candidature olympique de Bruxelles en tant que projet européen reflète son engagement profond en faveur de l'intégration européenne et de la solidarité entre les

nations de l'UE. En tant que pays profondément europhile, la Belgique voit dans cette initiative une occasion unique de célébrer l'unité et la diversité européennes à travers le prisme du sport. En mettant en avant des propositions concrètes et en travaillant main dans la main avec ses partenaires européens, la Belgique aspire à faire des Jeux Olympiques de 2052 un symbole d'espoir, de paix et de fraternité pour l'Europe et pour le monde entier.

La Belgique se déclare en faveur d'une coopération profonde entre les pays de l'union pour que les pays hôtes deviennent une "région hôte". Ainsi les pays de l'Europe pourraient tout mettre en avant leur culture, les valeurs et l'image de leur pays aux yeux du monde, comme l'a bien montré l'exemple chinois des JO de Pékin en 2008. Cette option sous forme de candidature commune aurait l'avantage d'assurer une répartition des coûts et des contraintes, particulièrement environnementales. Ainsi, les infrastructures ponctuelles qui représentent des bombes Carbone pour l'environnement ainsi que des coûts exorbitant pour les pays. Le mouvement olympique doit engager une nouvelle feuille de route stratégique durable.

La Belgique proposera donc, en vue de ce projet, une politique de coopération pour établir des projets ferroviaires transfrontaliers et améliorer ceux qui existent déjà en les rendant plus rapides, plus fréquents et plus abordables. Les trains de nuit sont un projet attractif qu'il faut d'avantage développer en Europe: depuis 2020 certaines lignes de train de nuit ont été relancées en Europe en raison de l'urgence climatique et de la recherche de moyen de transport plus écologique. En effet, le train a un impact climatique 28 fois moins important que l'avion. L'Europe du sud-ouest, l'Espagne et le Portugal, reste très mal connectée avec la France et donc le reste de l'Union Européenne à cause des problèmes d'alliance entre opérateurs franco Espagnols. L'union Européenne a investi 23.7 milliard d'euros dans les infrastructures ferroviaires à grande vitesse mais malgré cet investissement l'ensemble reste fragmenté. Un réseau ferroviaire européen fluide, et donc l'harmonisation des différents réseaux nationaux, permettrait à l'UE de se présenter comme région hôte des JO 2052 et d'offrir des avantages sociaux, environnementaux et économiques aux pays membres.

La Belgique considère également la possibilité de formation d'une équipe commune "Europe", en plus de l'équipe nationale de chaque pays membre, comme témoignage de la coopération sportive entre pays membres.

Finalement, la situation des pays Européens en matière de droit de personnes transgenre progresse positivement mais on constate quand même l'hostilité de certains gouvernements comme par exemple la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, l'Italie, la Roumanie, les pays baltes, etc. La Belgique propose une politique commune visant à protéger le sport des inégalités. Nous proposons aussi que les pays qui ne se mettent pas d'accord sur le droit des personnes transgenres ne pourront pas participer au Projet olympique Européen de 2052.

En somme, la Belgique, en tant que pays membre et fondateur de l'Union Européenne depuis 1957, en tant que capitale de l'UE est ouverte pour une coopération sportive européenne et pour que toute les régions soit "région hôte" des jeux olympiques de 2052. En effet, les infrastructures démesurées et l'héritage olympique deviennent souvent une dette pour les pays hôtes, le poids environnemental est aussi un impact important. Se présenter sous forme de région semble être la solution pour continuer à envisager des jeux Olympiques ainsi que pour renforcer le soft power de l'Union Européenne sur le reste du monde.